

**Séance du 16 juin 2011**

**Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration  
de l'UVHC**

**Objet : Liste des fonctions éligibles à la prime pour charges administratives**

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la Maison des services à l'étudiant du site du Mont-Houy de l'Université le 16 juin 2011 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

*M. le Président donne la parole à M. le Premier Vice Président qui présente la liste des fonctions.*

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LES FONCTIONS ET RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES ELIGIBLES A LA PRIME AINSI QUE LES TAUX MAXIMUM APPLICABLES :**

FONCTIONS ELIGIBLES	TAUX MAXIMAL APPLICABLE
Premier Vice Président	8 500 euros
Vice président	7 750 euros
Directeur de composante de formation hors IUT et ENSIAME	6 000 euros
Directeur de service commun	3 000 euros
Mission temporaire d'au moins un an (chargé de mission) pour l'UVHC	1 500 euros
Chef de département de l'IUT ou de l'ENSIAME	4 250 euros
Directeur adjoint de composante	4 250 euros

Les primes au titre des fonctions et responsabilités sont exclusives de toute décharge d'enseignement.

Fait à Valenciennes, le 21 juin 2011

Le Président du Conseil d'Administration,



M. Mohamed OURAK

Date de publication : 18/07/2011